

Marist History and Spirituality / Histoire et spiritualité mariste

Les Pères Maristes à Montbel (1852-1903)

Bernard Bourtot SM

La propriété comprenait une maison dépourvue de style, mais assez régulière; elle renfermait un rez-de-chaussée et deux étages. Deux rangées de chambres séparées par un couloir central, à chaque étage; en bas, le réfectoire, la cuisine, des salles de récréation. Les classes se donnaient dans un vaste pavillon, complètement séparé du corps de logis principal et formant avec lui un angle droit. Le pavillon se continuait jusqu'à la porte d'entrée du clos par la loge du Frère chargé de la conciergerie. A la maison d'habitation, était jointe une ferme dont les constructions se situaient à l'arrière. La cour de récréation se prolongeait par une colline où l'on montait aux récréations du milieu du jour et, plusieurs fois par jour, les dimanches et fêtes. Cette colline aboutissait sur la droite à un cimetière entouré de murs. Dans ce cimetière, reposaient les corps de plusieurs Pères et Frères morts à Montbel depuis la fondation. Au-delà et à droite toujours des terrains en partie cultivés, des bois d'eucalyptus et un vaste étang qualifié de "grand barrage". Un chemin permettait de faire le tour de ce barrage, à travers les plantes aromatiques qui couvraient le sol.¹ Du côté opposé, en allant vers la route de La Crau, le scolasticat possédait des champs, des vergers, des vignes et, en particulier, une plantation de ceps de Tokay qui fournissait un vin exquis. Un jour, Paul Bourget et Melchior de Vogué vinrent à Montbel depuis Hyères où Bourget résidait pendant une partie de l'année. M. de Vogué s'écria, après avoir goûté : "Quelle mystérieuse éprouvette que la terre d'où l'homme tire de tels arômes !" Et Bourget commanda un tonneau de ce vin exotique à l'économe de l'époque, le fameux père Hérail, mort plus tard au scolasticat de Differt. Les plants de Tokay ont été arrachés après le départ des pères.

(Témoignage 1957 de Gabriel Voisine, ordonné prêtre à Montbel le 7 juin 1903)

I. - Un homme: BLAISE AURRAN (1784-1877)

L'histoire de Montbel est intimement liée à celle de cet homme issu d'une ancienne famille d'avocats à Hyères dès le 18^e siècle. Par étapes successives, ils ont acquis de vastes domaines de la vallée de

¹ Un domaine de 90 hectares...

Sauvebonne. François, le père de Blaise, fut maire de Cuers et président du Conseil général du Var. Il habite la Décapris, et eut deux enfants:

- Louis-Baptiste (1777-1863), père de Théodore, grand-père de Raymond (1838-1928) dont il sera question, et dont la descendance a des représentants ici.

- Blaise, qui est donc oncle de Théodore, et grand-oncle de Raymond.

Il semble que la jeunesse de Blaise fut mouvementée (étourderies de jeunesse?), hors pratique religieuse... mais il était intelligent et capable. A 33 ans, il prend une épouse de 18 ans, Françoise Héraud, née en 1799, du château de St Ferréol, près Barjols (Var), très pieuse et artiste (harpe, salons musicaux à Hyères...). Progressivement, elle l'encourage à redevenir agriculteur et le ramène à la vie chrétienne. Il se lança alors dans la mise en valeur de vastes terrains marécageux, l'exploitation du chêne-liège...et vit grossir ses capitaux.

Maison d'hiver à Hères, maison d'été à la Bastidette. Ils n'eurent pas d'enfant.

En 1832, ils cèdent leur maison de Cuers aux *Sœurs de la Retraite chrétienne*, que sa femme rejoint comme religieuse en 1835. Elle décède l'année suivante.

Il vend alors sa maison de la Bastidette à des négociants de Marseille, ceci au désespoir du clan Aurran, car la maison sort ainsi de la famille... Et il aurait pu la léguer à son neveu Théodore qui se marie cette année-là. Son père meurt en 1837.

C'est à peu près à cette époque que Blaise se met à utiliser sa fortune pour promouvoir des œuvres catholiques. Son projet est de "dédommager le Ciel de tout le mal qu'il avait fait en soutenant de son argent un mauvais journal". Il y a déjà eu les sœurs de Cuers, il y aura les Petits Frères de Marie (Champagnat) à Lorgues, les Frères de St Gabriel, Pauline Jaricot, les pères maristes, les Frères des Ecoles Chrétiennes, et d'autres encore. Pour les pères maristes, il a commencé à les connaître dès 1842 lors du départ des missionnaires (Mgr Douarre) de Toulon pour l'Océanie. Il a dû intervenir pour la fondation de la Seyne... En 1850, il propose Montbel. Nous retrouverons Blaise Aurran plus loin.

II. – Fondation et débuts (1852-1880)

En mars ou mai 1850, J.C. COLIN, premier supérieur général (1836-1854) en résidence à Lyon, est en visite à la Seyne.² B. AURRAN se met en relation directe avec J.C. Colin et l'invite à sa résidence de Sauvebonne, et lui offre d'acquérir une propriété et de bâtir, car il voudrait voir s'ouvrir dans sa vallée un noviciat : "*Révérend Père, je vous bâtirai là une maison, si vous voulez me promettre de la remplir*". L'offre est acceptée. Ce sera Montbel. En décembre 1850, Jean-Marie Millot, supérieur de la Seyne, achète le terrain nécessaire, avec l'aide financière de Blaise Aurran.

Le 14 avril 1852, les pères Dominget et Mulsant arrivent de Lyon, et amènent avec deux charrettes un modeste mobilier. Le lundi 19 avril, on procéda à la bénédiction de la chapelle et de la maison. Les habitants du voisinage, indifférents jusque là aux pratiques religieuses, même animés de dispositions hostiles à l'égard des prêtres, accueillirent progressivement ces nouveaux venus ; plus tard, ils aimèrent parler du "couvent". Les débuts sont difficiles...

A partir de 1853, Etienne Séon étant supérieur, commence à se construire le « couvent », destiné à remplacer la vieille maison où ont logé provisoirement les Maristes. Aurran, tout en habitant Valbonne, surveille les travaux, fait défricher le terrain et en fera un coin charmant. Il fait également construire une chapelle gothique...³

A l'été 1853, le noviciat/scolasticat de Bon Encontre, près Agen, déménage à Montbel. L'année suivante (53/54), on note une équipe de direction de six pères. La maison comporte un noviciat jusqu'en 1860, année de l'ouverture du noviciat de Ste Foy, et un scolasticat jusqu'en 1870:

"**Montbel**, cette charmante solitude, continue à s'embellir, grâce à la générosité de M. Aurran, qui ne sait rien refuser aux novices. Que ne fait-il pas pour satisfaire leurs désirs ! des allées en tout sens, une nouvelle barque lancée sur le barrage, des stalles pour orner la chapelle : rien ne lui est trop pour rendre heureux ses enfants adoptifs. Par ses soins, une magnifique statue de St Joseph s'élève au fond d'une belle allée de platanes et de lauriers ; c'est là que les novices reconnaissants viennent, chaque jour, placer sous la protection du saint, leur maison, la Société entière, et le

² Les 4 premiers missionnaires sont arrivés à La Seyne à la Toussaint 1845. Jean-Marie Millot est supérieur à partir de 1848. Un collègue commencera le 1^{er} mars 1849, avec 4 pères. En 1850, Jean-Claude Colin vient trois fois en visite à la Seyne, en janvier, mars et mai (*Quelques Souvenirs*, p. 356).

³ La chapelle gothique sera bénie le 23 nov. 1856 par Mgr Bataillon.

vénéré bienfaiteur qui met son bonheur et sa joie à en procurer le développement." (Lettre aux Missionnaires de François Yardin du 21 novembre 1861, p. 15).

En 1863, à 78 ans, Blaise Aurran va à Ste Foy pour un noviciat de frère coadjuteur. Profès le 8 décembre 1863, il revient à Montbel et va y demeurer encore 14 ans. En 1870, sans doute pour cause de guerre, le scolasticat est concentré à Belley. La maison va accueillir des pères âgés ou malades : 13 décès dans la période, dont Blaise Aurran à 93 ans le 27 février 1877, et 14 décès par la suite jusqu'en 1899.⁴

Un mot sur Blaise Aurran et sa forte personnalité, déconcertante, redoutable presque. Au dire de son supérieur, ce fut un religieux exemplaire, très pieux (pieusard?). A Lyon, les supérieurs le craignaient et reprenaient souvent la formule pour répondre à ses demandes : « On ne croit pas devoir refuser... ». Après sa mort, le P. Favre, supérieur général, écrira à l'évêque de Fréjus en 1878 quelques expressions significatives : « une volonté très absolue (tous ceux qui l'ont connu le savent) » ou « par principe de conscience selon une règle qu'il s'était imposée lui-même, il était dur, vraiment trop dur pour sa famille, même à l'égard de ceux qui avaient plus ou moins besoin de ses secours... »

Son petit-neveu a laissé une lettre, écrite au soir de l'ouverture de son testament, qui déshéritait pratiquement ses proches parents... « Nature sans cœur et sans élévation, rapportant tout, même le bien à l'égoïsme le plus absolu, voilà l'oncle en deux mots. Pas une parole n'a été prononcée sur sa tombe! » Et le conseil de famille viendra manifester au P. Favre sa colère à l'égard de cette succession...

Revenons à Montbel : en 1874, s'établit un second noviciat avec pour supérieur Claude Dussurgey, puis Augustin de Verna, cohabitant avec la maison de convalescence ou retraite dans laquelle demeure l'ancien supérieur (1862-1869), Victor Duffieux.

III. - La première expulsion en 1880

Les décrets Ferry du 29 mars 1880 donnent trois mois aux congrégations non autorisées pour déposer une demande d'autorisation, sous peine d'encourir l'application des lois en vigueur. Ces dernières sont puisées dans l'arsenal des lois de la Révolution et de l'Empire, de

⁴ F. Joseph Chapelière (1898-1871), Maître-pierre (1800-1872), Gautherin (1824-1877), Dussurgey (1800-1878), Philippon (1806-1887), Guttin (1815-1881), Duffieux (1816-1892). Au moins 34 décès entre 1850 et 1899, dont 26 inscrits au cimetière, sans compter des décès de postulants ou novices.

1790 à 1812 pour l'essentiel; restées en veilleuse et non appliquées jusque là, la République y puise des arguments pour la dissolution des congrégations.

Après concertation entre les supérieurs de congrégations et avec l'aide d'un comité de juristes, la décision est prise de ne pas demander l'autorisation et d'organiser la résistance. En mai, le chapitre général de la congrégation porte entièrement sur ce sujet. Le supérieur de Verna est nommé assistant général et le second noviciat est supprimé.

En juillet, le nouveau supérieur Duffieux demande à l'évêque de Fréjus de prendre la maison sous son autorité et sa protection, comme maison de retraite pour des prêtres âgés et infirmes.

Le 3 novembre, sur ordre de Jules Ferry, le Préfet du Var, Alexandre Rey, arrête que

Art. 1^{er}. L'agrégation des Pères Maristes, Association non autorisée, dont l'établissement est situé au quartier de Maubelle, commune d'Hyères est dissoute. Les membres de cette Association, qui résident dans l'établissement ci-dessus, devront immédiatement l'évacuer.

Art. 2. La chapelle ouverte au public sera fermée et les scellés seront apposés tant sur les portes extérieures que sur celles qui la mettent en communication avec l'intérieur de l'établissement.

Le 4 novembre, le commissaire central de police de la ville de Toulon, Florian Arène, débarque à Montbel à 10 heures, assisté du Lieutenant de la Gendarmerie et du commissaire de police d'Hyères

« ... nous avons frappé à l'une des portes du couvent qui étaient toutes fermées. Sans ouvrir, on nous a demandé qui nous étions, ce que nous voulions. Nous avons fait connaître la mission que nous avions à remplir ; alors la porte s'est ouverte et, devant nous, s'est présenté un religieux qui nous a dit être le gérant de la propriété et comme le chargé de direction de l'immeuble. Nous avons prié ce religieux de faire appeler M. le Supérieur ; celui-ci étant descendu de son appartement, nous lui avons donné lecture de l'arrêté en le prévenant que nous allions immédiatement le mettre à exécution.

Alors, conduit par un jeune ecclésiastique étranger à l'ordre, mais se trouvant là, nous a-t-il déclaré, comme témoin, nous avons visité toutes les chambres du couvent et y avons trouvé six religieux. La première de ces pièces était occupée par M. le Supérieur. Nous l'avons prié de sortir ; il a protesté et déclaré qu'il résisterait jusqu'à la violence. Connaissant cette formule que nous considérons comme un mot d'ordre, tout doucement nous l'avons pris par le bras en donnant l'ordre à un agent de la force

publique de le conduire hors de l'établissement. Nous avons agi ainsi à l'égard des autres maristes que nous avons trouvés dans le couvent ; tous ont déclaré protester et ne vouloir quitter les lieux qu'en cédant à la violence.

Tous les religieux, à l'exception du gérant nanti d'une procuration des propriétaires, qui nous a déclaré se nommer GEORGE, du père PHILIPPON, paralytique, et du père BOUIS, infirme, étant sortis du couvent, nous avons procédé à la fermeture de la chapelle publique et apposé les scellés sur la porte extérieure et les deux portes intérieures.

Comme nous procédions à l'apposition des derniers scellés, se sont présentées au couvent plusieurs personnes qui ont demandé à y entrer. C'étaient l'avocat POILROUX de Toulon, l'avoué AYCART de Toulon, conseils des religieux, M. l'ancien Maire d'Hyères, le marquis DE GAILLARD,⁵ M. GENSOLLEN, avocat à Hères également, M. AURRAN RAYMOND, ancien officier de mobiles; nous avons cru devoir les faire entrer. Ces messieurs ont protesté contre l'arrêté de Monsieur le Préfet, ayant pour interprète l'avocat Poilroux et M. Gensollen. Nous avons, malgré ces protestations, terminé notre opération et nous nous sommes retiré.

Au moment de notre départ, M. l'avocat POILROUX nous a interpellé en nous disant qu'il allait rédiger une protestation, en nous invitant à attendre qu'elle fut rédigée pour la signer. Nous avons répondu qu'ayant terminé l'accomplissement de la mission que nous avions à remplir de par l'arrêté de Monsieur le Préfet, nous ne croyions pas devoir attendre, et nous nous sommes retiré.»

Le Journal "Le Petit Var" du 6 novembre fait écho à l'expulsion :

« ... Le bâtiment, élevé de trois étages, s'étend sur une longueur d'environ 80 mètres. Devant le monastère, une vaste pièce d'eau, assez grande pour recevoir une nacelle et offrir aux R.P. les plaisirs de la promenade sur l'eau. Cette magnifique propriété leur a été donnée (car les Maristes reçoivent plus qu'ils n'achètent) par l'oncle d'un officier de marine démissionnaire, qui a servi, en 1870, sous les ordres de Garibaldi et qui a été décoré à cette époque.

L'attitude des Pères a été généralement modérée, sauf celle d'un jeune frère qui a cru utile d'avertir les exécuteurs de l'arrêté préfectoral, qu'ils étaient excommuniés.

⁵ "ancien maire de l'Ordre moral" dit Le Petit Var. Le sous-préfet doit être de la partie.

Légère émotion à la Crau au passage des autorités. Mais, en somme, on peut dire que les maristes de Montbel ont été dispersés au milieu de la plus profonde indifférence. »

Le Préfet écrira au Ministre qu'il a trouvé sur place dix religieux (dont trois non expulsés). Les autres rejoignent des familles des environs, sauf un qui va à Londres (Rocher). Le 12 novembre, six pères adressent une protestation au Préfet, l'accusant de violation de domicile et d'atteinte à la liberté individuelle, et se réservant le droit de poursuivre devant la justice criminelle la répression des actes coupables commis à leur égard... (sans suite).

Le 26 décembre 1882, le Ministre informe le nouveau Préfet (depuis septembre 1881) que les scellés de Montbel sont rompus... et demande une enquête... L'affaire est close par le rapport du Préfet (un nouveau...) au Ministre du 23 février 1883 : « J'estime en conséquence qu'il y a lieu de laisser les choses en l'état". Et, en avril, nouveau changement de préfet... »

Les Pères rentreront progressivement au cours de cette année 1883... Dès 1887, neuf étudiants reviennent de Barcelone, où le scolasticat de Belley avait été expulsé... Le P. Henri Doize, professeur de théologie, devient supérieur en 1888. Le nombre d'étudiants ne cessera d'augmenter et le scolasticat de Barcelone s'installera à Montbel en 1895 ; il y aura 62 étudiants en 190.

IV. - La deuxième expulsion en 1903

En l'année 1895, qui commence avec la dégradation militaire du soldat Dreyfus, le gouvernement reprend sa lutte contre les congrégations en faisant adopter le 16 avril une loi fiscale qui renforce la taxation des congrégations religieuses, dite « loi d'abonnement », renforçant les impôts dont les arriérés depuis la précédente loi analogue de 1884 doivent être payés dans les six mois. Les congrégations, dans leur ensemble, adoptent une politique de résistance passive en ne payant pas, du moins jusqu'en 1901. Montbel reçoit régulièrement des avis de contrainte du fisc.

En 1852, les titres de propriété de Montbel étaient entre les mains de J.-M. Millot, 1^{er} sup. de la Seyne. En 1863, il vend à Léon Besson (sup. Bon Pasteur à Toulon) et Henri Depoix (Grand Séminaire de Nevers). Pour ne pas faire accroire que les trois propriétaires sont un simple prête-nom des Maristes, ceux-ci renoncent en 1896 au pacte aléatoire qui les lie pour passer en indivision ; enfin Besson, avant son décès le

12 mai 1898, cède sa part à Depoix qui reste ainsi seul propriétaire légal. Mais cela n'empêchera pas la liquidation de l'immeuble.

En 1899, le gouvernement Waldeck-Rousseau lance une enquête auprès des Préfets sur les agrégations ou établissements congréganistes autorisés ou non, hommes ou femmes, au 1^{er} décembre 1900 et distribué aux députés. Parallèlement, il fait préparer un projet de loi sur les associations, avec statut spécial pour les congrégations, projet qui soulève un tollé dans le monde ecclésial. Publié en novembre 1899, il est discuté au printemps 1901 et voté le 1^{er} juillet 1901.

En octobre 1900, le chapitre général des Maristes porte essentiellement sur la situation faite aux congrégations et sur les précautions à prendre; on décide de reprendre la même attitude de résistance qu'en 1880, tout en laissant grande latitude au supérieur général aidé de juristes désintéressés et compétents.

En septembre 1901, après longue réflexion, le supérieur général ANTOINE MARTIN dépose une demande de reconnaissance légale pour les établissements maristes:

« Ce scolasticat situé à Maubelle, commune de La Crau, est établi pour la théologie dans une propriété appartenant personnellement au R.P. Depoix, religieux mariste, lequel en a mis gracieusement la jouissance à la disposition de la Société.

Les ressources proviennent des produits de la propriété, des honoraires de messes dites par les Pères de la maison, et de ce que les maisons particulières donnent pour les besoins généraux de la Société.

Quant aux ressources pour le Noviciat, elles se tirent non seulement de tout ce qui précède et notamment du 2^o ; mais encore de la pension des novices dont les familles sont dans l'aisance. »

Le 7 juin 1902, ÉMILE COMBES remplace WALDECK-ROUSSEAU, et fait procéder le 10 juillet à la fermeture de 2500 établissements scolaires.

Le 2 décembre 1902, COMBES transmet au Parlement 60 dossiers de demande d'autorisation, répartis entre les deux Chambres. Le dossier des Maristes, classé dans les congrégations enseignantes, sera étudié par les députés. En février 1903, est publié le rapport de la Commission des associations et des congrégations chargée d'examiner les projets de loi relatifs aux demandes d'autorisation, dit rapport Rabier, nettement défavorable aux congrégations. Le 18 mars, les députés repoussent les demandes en autorisation des congrégations enseignantes par 300 voix contre 257.

Le 1^{er} avril 1903, COMBES envoie aux supérieurs généraux concernés la notification de la dissolution de leur congrégation et de la fermeture de tous leurs établissements. Pour Montbel, la dispersion doit se faire dans les quinze jours, mais un délai est obtenu jusqu'au 15 juin. Et la dernière ordination de 17 scolastiques a lieu le 7 juin.

Le 14 juin, le Préfet signe un arrêté de fermeture de la chapelle de Montbel (et Clappier).

Les 17 et 19 juin, les autorités sont là pour faire exécuter l'arrêté. Et les 24-25 juillet, l'affaire se termine devant le tribunal correctionnel de Toulon, où sont jugés ceux qui ont porté entrave au déroulement des opérations de juin. On trouvera en annexe : sur la journée du 19 juin, un extrait du journal du clan AURRAN "L'écho de la vallée", et sur le procès au Tribunal de Toulon, un article du journal "Le Soleil de Midi" du 26 juillet.

Les étudiants ainsi que trois professeurs rejoignent un scolasticat installé à Differt en Belgique, trois vont à Barcelone et deux en Nouvelle-Zélande.

Seul reste à Montbel, ou dans le quartier, l'économiste de la maison, MARIUS HERAIL, qui va veiller à son avenir jusqu'en 1907 ; il ira alors prendre l'économat du scolasticat de Differt pendant 25 ans jusqu'à sa mort en 1932.

IV. - L'avenir de Montbel

Un liquidateur des biens des établissements fermés est nommé en la personne de M^e SESTIER, avoué à Lyon. Il prépare activement, comme pour toutes les autres propriétés maristes, sa mise en vente.

En mars 1904, le P. HERAIL propose de confier le fermage de la propriété à l'un de ses neveux, ADRIEN COSTACALDE, ce que le supérieur général accepte. Mais celui-ci décèdera le 7 mars 1905, trois jours après son mariage avec MARIE REVEST, fille de François que nous allons retrouver plus loin. Qui alors s'est occupé du fermage ? Peut-être les REVEST ?

Entre temps, le 7 juillet 1904, le Tribunal civil de Lyon juge que le liquidateur a donc le droit et le devoir de poursuivre la réalisation des immeubles, et ordonne leur réalisation immédiate en un seul lot sur la mise à prix de 100 000 F. Le 5 novembre suivant, à l'audience des criées de ce même Tribunal, Montbel est acheté par M. EDOUARD TOUCAS QUARTIER (126 000 F, outre les charges).

L'année suivante, le supérieur général JEAN-CLAUDE RAFFIN, successeur de ANTOINE MARTIN (décédé le 25 mars 1905) obtient un

indult de Rome sur une clause morale de rétrocession des propriétés par les acheteurs à la S.M., moyennant juste compensation, le jour où la tolérance, à défaut de la liberté, serait rendue en France aux Congrégations religieuses.

En 1904, M. TOUCAS (ancien du collège de la Seyne) a acheté comme prête-nom de la congrégation ; il a accepté un contrôle sous la forme d'une collaboration avec le P. HERAIL, et on lui fera comprendre en 1906 qu'il peut toujours reprendre sa liberté en vendant la propriété. Car les relations entre les deux hommes sont pour le moins conflictuelles: désir de voir partir HERAIL, tergiversations dans ses relations avec les Maristes, maladie de TOUCAS, rédaction d'un nouveau bail.... Finalement le P. HERAIL part pour Differt à l'été 1907.

Il faudra encore six ans, et nombreuses démarches, pour que M. TOUCAS se résolve finalement à vendre, ce qui sera chose faite le 24 mai 1913 à M. FRANÇOIS REVEST et son épouse,⁶ en l'étude de M^e Escudier, notaire à Toulon. Le P. HERAIL a laissé une note selon laquelle « M. REVEST et ses trois enfants majeurs s'engagent solidairement à ne jamais aliéner la propriété, ni en bloc ni en parcelles, sans l'autorisation du supérieur général des Pères Maristes. Ils s'engagent aussi à laisser aux Pères Maristes quand ils pourront en user la libre et entière jouissance avec droit d'en disposer comme s'ils en étaient propriétaires. »

On entend reparler au conseil général de Montbel en 1922, où l'on demande aux REVEST la possibilité de louer la maison pour y installer un noviciat, la Neylière (près Pomeys, Rhône) devenant trop petite (étant également maison de retraite). M. REVEST demande d'en conférer avec le P. HERAIL, ami de la famille. Celui-ci arrive à Montbel, le lendemain de la mort de FRANÇOIS REVEST. Et quelques jours après, c'est aussi le décès du supérieur général RAFFIN. On n'entend plus parler du projet de noviciat.

Les Archives conservent une lettre de MADAME VEUVE REVEST, datée de novembre 1935, au P. BALAS, provincial de Lyon, par notaire interposé, déclarant « qu'elle serait prête à nous revendre Montbel. Au cas où nous ne serions pas disposés à acheter, elle demande si elle peut se considérer libre de vendre à n'importe qui. » Le P. BALAS ne voit pas

⁶ En 1904, François REVEST, 51 ans, époux de Claire REBUFFAT, 48 ans (mariage à St Maximin, 1876) ont trois enfants : François 21 ans, Marie 18 ans et Marius (12 ans). Ils ont dû s'établir depuis quelques temps déjà dans la vallée de Sauvebonne, puisque Marie s'y marie en 1905 avec le neveu Hérial.

la possibilité de racheter «1° à cause de l'importance des réparations qu'il y aurait à faire et 2° à cause de la pauvreté de la caisse provincial.» Au conseil général de la Société du 10 décembre 1935, à Rome, on délibère: « Mais que répondre à M^{ME} REVEST: pour elle, se considérer libre de traiter avec qui bon lui semblera ? – Oui, M^{ME} REVEST a déjà reçu cette assurance, et elle peut lui être réitérée. Il va sans dire que, puisque nous ne sommes pas acheteurs, elle peut vendre à qui elle voudra. »

Le 31 décembre, M^{ME} REVEST revient à la charge :

« Veuillez faire savoir aux R.P. tout mon désir de les voir s'installer à Montbel. A cet effet, je leur céderai la maison, la chapelle, la salle des croix, le jardin et le cimetière; en outre, ma fille et mon fils leur donneront le droit aux promenades de leur colline. Je suis en pourparlers de vente au prix de 350 000 (!); mais je consentirai pour eux une diminution de 100 000. Quant aux réparations, elles ne sont pas d'après l'entrepreneur aussi considérables qu'on le suppose, à moins qu'on veuille moderniser la maison. J'ajoute qu'il y a dans la propriété l'électricité et le téléphone. »

A Rome, on écrit sur la lettre : *Définitivement refusé en libérant M^{ME} REVEST de toute inquiétude de conscience.*

Il faut ajouter qu'en 1935, la Société était bien pourvue en maisons de formation (Ste Foy, Differt, la Neylière) et avait une maison de retraite à Belley. Que faire de cette grande maison de Montbel? L'histoire s'arrête donc là !

Sources : Archives maristes de Rome et de Ste-Foy-lès-Lyon; Archives départementales du Var, dossier 6V 3 - 3Z 188 Cultes; Archives départementales du Rhône, Justice; Archives de l'évêché de Fréjus - Toulon; Archives des Auran, La Décapris, Sauvebonne; *Vie du vénérable Jean Claude Colin Fondateur de la Société de Marie*, II^e partie, Maisons de France et d'Angleterre sous le généralat du p. Colin (1836-1854), par P. Gobillot. Ed. dactylographiée, p.300-311; *La mémoire de notre vallée*, par René Laure (famille Auran), éd. de Sauvebonne, mai 2001.